



la plus belle façon d'embaucher

# MINI-KIT GEIQ

## Comprendre le fonctionnement-type d'un GEIQ

**FÉDÉRATION FRANÇAISE DES GEIQ**

**MAJ 01/10/2021**

*Vous êtes un institutionnel, un acteur de l'Emploi, une branche ou une fédération professionnelle, un groupe d'entreprises ...*

*Vous vous interrogez sur l'opportunité de créer un Geiq ou souhaitez transmettre des informations sur le dispositif Geiq à des partenaires, voici un kit qui vous apportera les connaissances élémentaires sur le dispositif. Ce kit vous aidera à comprendre le fonctionnement-type d'un Geiq et son inscription dans le paysage de la formation et de l'emploi.*

- ✓ Qu'est-ce qu'un Geiq ?
- ✓ Comment fonctionne un Geiq ?
- ✓ Comment le Geiq s'inscrit-il dans le paysage de l'insertion et de l'emploi ?
- ✓ Comment se faire reconnaître comme Geiq ?
- ✓ Qui sont les Geiq : quelles régions, quels secteurs, qui contacter ?

## QU'EST-CE QU'UN GEIQ ?

Le Geiq est Un Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ) dont la vocation est de regrouper des entreprises qui, pour résoudre leurs problèmes structurels de recrutement, parient sur le potentiel de personnes en difficulté d'accès à un emploi.

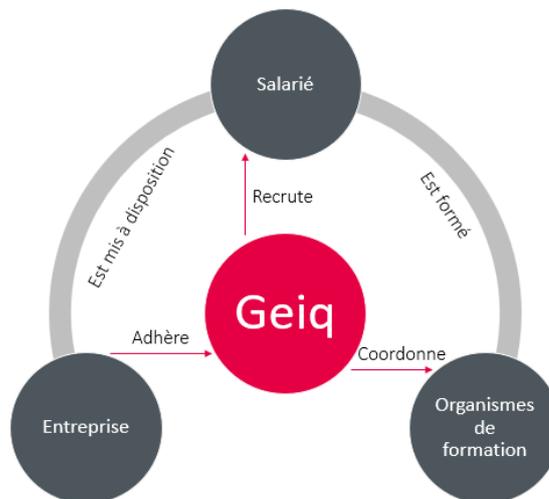
Carte d'identité GEIQ	
Mission générale	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Outil d'entreprises au service des entreprises</b> pour résoudre leurs problèmes structurels de recrutement</li> <li>➤ <b>Outil de qualification et d'accès à l'emploi durable de publics éloignés de l'emploi</b>, tels que les jeunes sans qualification, les chômeurs longue durée ou les réfugiés (10 publics prioritaires sont visés par le dispositif Geiq)</li> </ul>
Actions principales	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Recrutement</b> de publics prioritaires</li> <li>➤ <b>Ingénierie de formation</b> : montage de parcours de formation en alternance adaptés aux besoins des entreprises adhérentes au Geiq</li> <li>➤ <b>Accompagnement socio-professionnel</b> des publics prioritaires afin de sécuriser les parcours et la montée en compétence</li> </ul>
Forme juridique	<p>Association loi 1901 à but non lucratif réunissant des entreprises ou associations adhérentes</p> <p>Groupement d'employeurs (GE), obtenant chaque année l'appellation Groupement d'employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ) au regard de son activité</p>
Cadre légal	<p>Un dispositif inscrit dans le Code du Travail depuis 2014</p> <p>Une appellation reconnue annuellement par une Commission mixte (Etat et FfGeiq)</p>
Présidence	Dirigeant d'entreprise adhérent au Geiq
Gouvernance de l'association	<p>Les conseils d'administration et bureaux réunissent des dirigeants d'entreprise adhérents du Geiq (des organisations professionnelles peuvent y être associées, avec voix consultative).</p> <p>L'Assemblée générale réunit l'ensemble des entreprises adhérentes du Geiq.</p>
Organisation opérationnelle	Le Geiq est animé par une équipe administrative salariée, dont la taille et l'organisation sont adaptées en fonction des spécificités du groupement. Les fonctions les plus courantes : Directeur / Coordonnateur de Geiq – Chargé d'accompagnement – Chargé

	de recrutement – Chargé de développement – Personnel administratif et financier
<b>Territoire</b>	Le Geiq est un outil territorial implanté localement. Chaque Geiq se définit en fonction des particularités et besoins des adhérents de son territoire.
<b>Secteur d'activité</b>	Chaque Geiq intervient sur le secteur d'activité de ses entreprises adhérentes. Actuellement, une dizaine de secteurs d'activité sont représentés dans le réseau des Geiq (BTP, Industrie, Agriculture, Aide à Domicile ...). Cette liste évoluant selon les besoins des entreprises et les nouveaux Geiq créés chaque année.  Certains Geiq interviennent sur plusieurs secteurs selon les spécificités de leur territoire (Geiq multisectoriels).
<b>Financement</b>	-Facturation des périodes de mises à disposition des salariés dans les entreprises adhérentes -Remboursement des frais de formation par les OPCO  >un modèle auto-financé à près de 90%, auxquels s'ajoutent des aides spécifiques au démarrage des Geiq et au financement de l'accompagnement socio-professionnel des salariés
<b>Partenaires Environnement</b>	/ Entreprises / Fédérations professionnelles OPCO Organisme de Formation Partenaires institutionnels : DREETS, Conseil départemental / régional, ... Service Public de l'Emploi PLIE SIAE Associations locales intervenant dans les champs du logement, de la mobilité, de la santé ...
<b>Réseau</b>	Un réseau initié il y a près de 30 ans, aujourd'hui composé de : 189 Geiq (labellisation mai 2021) + de 7 200 entreprises adhérentes + de 15 000 salariés en parcours en 2020 92% de réussite à l'examen / 68% de sortie en emploi

*« Le Geiq, un outil qui crée un pont efficace entre l'entreprise, les demandeurs d'emploi et le territoire »*

## COMMENT FONCTIONNE UN GEIQ ?

## Fonctionnement d'un Geiq



Les Geiq embauchent directement les candidats puis les mettent à disposition des entreprises adhérentes en organisant une alternance entre apprentissages théoriques et situation concrètes de travail. Leur finalité est d'accompagner les salariés qu'ils recrutent vers un emploi stable à l'issue du parcours.

## Métier Geiq

Concrètement, le Geiq reçoit, analyse et formalise une réponse RH à une problématique de recrutement d'une entreprise adhérente. Il recrute un candidat en difficulté d'accès à l'emploi et établit un projet pédagogique adapté au profil du salarié et aux besoins de l'entreprise, avec un ou plusieurs organismes de formation. Le Geiq met le salarié à disposition de l'entreprise pendant la durée de son contrat en alternance.

Le Geiq assure un accompagnement social et professionnel, seul et avec son réseau partenaire, afin de maximiser les chances de réussite du parcours pour le salarié.

### *Principales dimensions du « Métier Geiq »*

- **Recrutement**
- **Accompagnement social et professionnel**
- **Ingénierie des parcours**
- **Développement entreprise**
- **Gestion et administration du personnel**
- **Gestion et animation de la vie associative**
- **Inscription dans l'éco-système du Geiq**

- **Gestion budgétaire et financière**
- **Management RH**

## Vie associative Geiq

En tant qu'association loi 1901, la gouvernance du Geiq est assurée par un Conseil d'Administration composé d'entreprises adhérentes.

Chaque Geiq est juridiquement représenté par un président.

Il est conseillé à chaque Geiq d'établir un projet associatif. Ce projet vise à formaliser la ligne directrice de l'association et à donner du sens à l'action de l'association.

## Modélisation économique

Les principales charges et ressources d'un Geiq sont liées :

- ✓ **au personnel** (payés des salariés // facturation de salariés mis à disposition)
- ✓ **à la formation** (paiement des frais de formation aux organismes de formation // remboursement des frais de formation par les OPCO)

A ces grandes composantes s'ajoutent :

- ✓ En charges : les frais de fonctionnement du Geiq (paiement des salaires et charges des salariés permanents du Geiq, location des bureaux, frais de déplacement, ...)
- ✓ En produits :
  - Les éventuelles aides au démarrage du Geiq
  - Les aides à l'accompagnement (CPE) versées par les DREETS pour le recrutement des publics prioritaires<sup>1</sup>
  - Les aides éventuelles de certaines autres structures pour l'embauche de publics prioritaires (Conseil départemental, conseil régional, Agglomération, FSE, Fondations, ...)

Le Geiq fonctionne sur un modèle économique d'entreprise, principalement en autofinancement, financé à plus de 70% en moyenne par la facturation des mises à disposition dans les entreprises adhérentes.

---

<sup>1</sup> Publics prioritaires Geiq : Personnes éloignées du marché du travail (> 1 an). • Bénéficiaires de minima sociaux. • Personnes bénéficiant ou sortant d'un dispositif d'insertion (CIVIS, PLIE, SIAE, CUI, EA...). • Personnes en situation de handicap. • Personnes issues de quartiers ou zones prioritaires. • Personnes sortant de prison ou sous-main de justice. • Demandeurs d'emploi de 45 ans et plus. • Jeunes de moins de 26 ans sans qualification. • Personnes en reconversion professionnelle contrainte. • Personnes bénéficiant d'un statut de la Protection Internationale.

CHARGES	PRODUITS
Salaires et charges des salariés en parcours	Facturation aux entreprises (MAD + cotisations)
différentiel frais de structure	Aides de droit de commun aux contrats de travail
Coût des formations	OPCO
différentiel frais de structure	
Salaires et charges des salariés permanents	Subventions
Charges fixes	
	Résultat positif

En appliquant un **tarif unique ou différencié** selon chacune des mises à dispositions

### Illustration du modèle économique Geiq à travers le recrutement d'un salarié en parcours

<p><u>Contexte</u> : L'entreprise Bâti a besoin d'un coffreur-bancheur, qu'elle ne parvient à recruter en direct faute de personnel formé.</p> <p>Le Geiq recrute Tom pour le former avec l'organisme de formation ProBat à un titre pro Maçon et le mettre à disposition de l'entreprise Bâti.</p> <p>Contrat d'un an rémunéré au SMIC / 1 120h MAD – 350h de formation</p>
<p><b>-paiement du salaire et des charges par le Geiq</b></p> <p><b>19 986€</b></p>
<p><b>-paiement de la visite médicale</b></p> <p><b>85€</b></p>
<p><b>+facturation des mises à disposition</b></p> <p><b>20 160 €</b></p>
<p><b>-paiement de la formation</b></p> <p><b>5 250€</b></p>
<p><b>+remboursement des frais de pédagogiques et du tutorat par l'OPCO</b></p> <p><b>6 650€</b></p>

Autres éléments pouvant impacter positivement ou négativement :

**-Achat d'EPI**

**+Aides éventuelles à l'accompagnement**  
**Par la DREETS (CPE) : 814€ et 1 400€**  
**Par l'OPCO**

**+Aides éventuelles à l'embauche**  
**Primes**  
**Agefiph pour un public TH**  
**Conseil départemental pour un public BRSA**  
 .....

### Modélisation juridique

L'exercice du Geiq, en tant qu'association loi 1901 employeur de salariés afin de les former et de les mettre à disposition, est structuré par différentes pièces juridiques incontournables :

- ✓ **Les statuts** : sorte de « contrat d'association » fixant les droits et obligations des entreprises adhérentes du Geiq, telles que notamment la responsabilité solidaire à l'égard des dettes sociales du Geiq
- ✓ **Le règlement intérieur** : précise et complète les statuts
- ✓ **La convention cadre de mise à disposition** (une signée entre chaque entreprise adhérente utilisatrice et le Geiq) et **la fiche de mise à disposition** (une signée pour chaque salarié mis à disposition dans une entreprise utilisatrice afin de préciser les modalités pratiques de la mise à disposition)
- ✓ **La convention collective** : correspondant généralement à celle appliquée dans la majorité des entreprises adhérentes du Geiq. C'est la convention collective qui désigne l'OPCO du Geiq
- ✓ **Le contrat de travail** : sous la forme de contrat en alternance (apprentissage ou professionnalisation)

## Les plus-values du Geiq pour les entreprises et les salariés

POUR LES ENTREPRISES	POUR LES SALARIÉS
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recruter un salarié formé selon les besoins spécifiques du poste à pourvoir</li> <li>• S'engager dans une démarche RH responsable et solidaire</li> <li>• Participer à un dispositif d'accompagnement à l'accès à l'emploi, piloté par les entreprises</li> <li>• Déléguer la gestion administrative</li> <li>• Mutualiser le risque employeur</li> <li>• S'appuyer sur l'accompagnement social et professionnel proposé par le Geiq</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La possibilité de monter en compétence tout en étant rémunéré</li> <li>• Une stabilisation de sa situation professionnelle et personnelle</li> <li>• Un accompagnement social et professionnel qui renforce la réussite du parcours</li> <li>• L'accès à une formation qualifiante reconnue par les entreprises</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un capital « social » ou relationnel procuré par un réseau d'entreprises</li> </ul>	

# COMMENT LE GEIQ S'INSCRIT-IL DANS LE PAYSAGE DE L'INSERTION ET DE L'EMPLOI ?

## Le Geiq, au croisement de nombreux acteurs et dispositifs



Le Geiq est amené à travailler en lien avec de nombreux acteurs et dispositifs, sur des aspects et des temps différents du parcours d'insertion et de qualification :

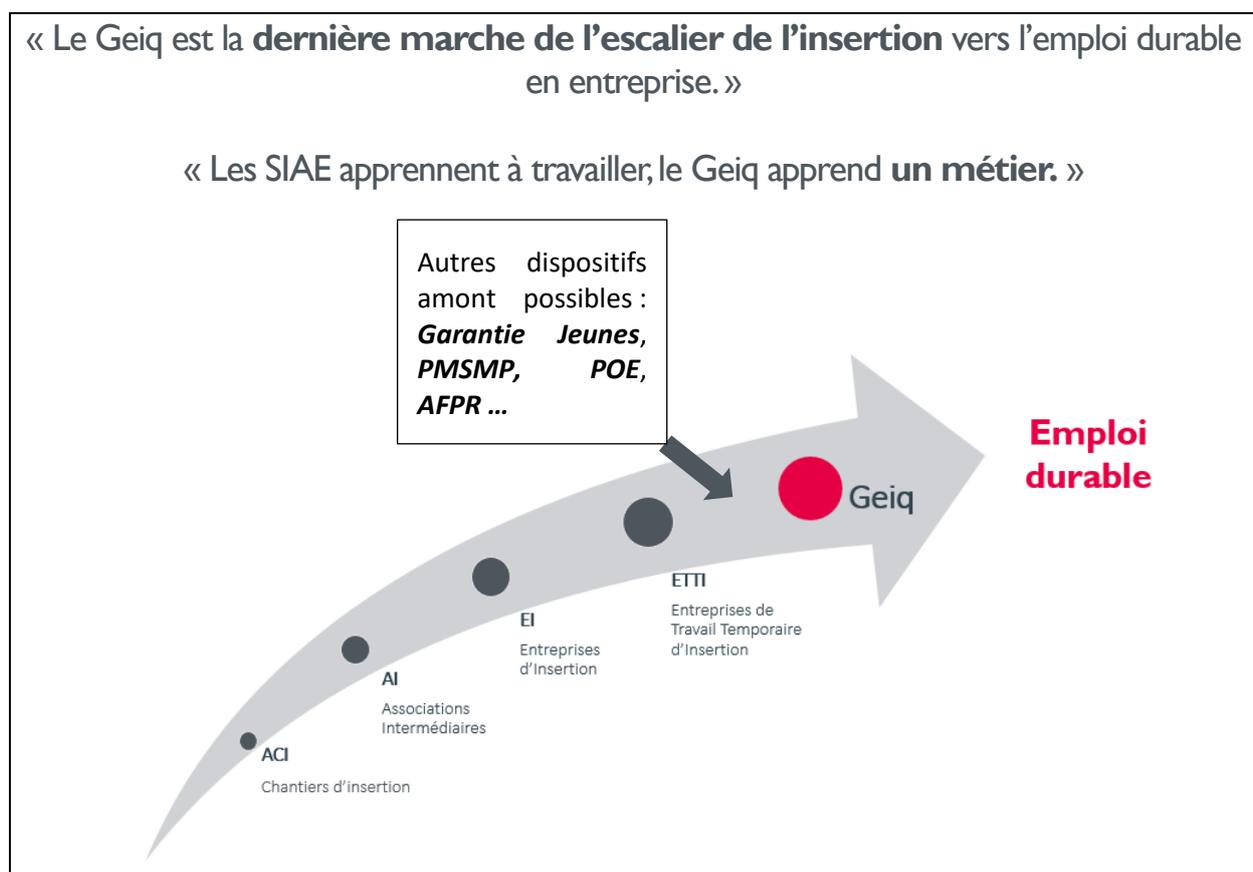
- ✓ Prescripteurs et partenaires de l'emploi : *Pôle Emploi, Mission locale, Cap Emploi, SIAE, Maisons de l'emploi, PLIE ...*
  - Adressage de publics et mise en place de parcours adaptés pour les publics
  - Actions de pré-recrutement (MRS ...)
  - Actions de pré-qualification (POE, AFPR ...)
  - Actions d'immersion professionnelle (Garantie Jeunes, PMSMP ...)
- ✓ Partenaires de la formation : *Organismes de formation – OPCO*
  - Montage de parcours de formation sur mesure
  - Financement des actions de formation, de l'accompagnement et du tutorat
  - Action de pré-qualification (POE ...)
  - Adressage de publics
- ✓ Entreprises, branches professionnelles, groupements d'employeurs
  - Analyse des besoins en compétences
  - Mise à disposition dans le cadre de parcours Geiq (entreprises adhérentes au Geiq)
  - Intégration à l'issue des parcours Geiq

- ✓ Partenaires associatifs
  - Identification des difficultés des publics en parcours Geiq et mises en place de solutions adaptées
  - Adressage de publics et mise en place de parcours adaptés pour les publics
  
- ✓ Partenaires institutionnels : *DREETS, Conseil départemental / Régional ...*
  - Soutien financier dans la mise en place des parcours Geiq
  - Soutien financier à la création et/ou au démarrage du Geiq
  - Mises en relation et meilleure connaissance des acteurs d'insertion du territoire
  - Communication, valorisation du dispositif

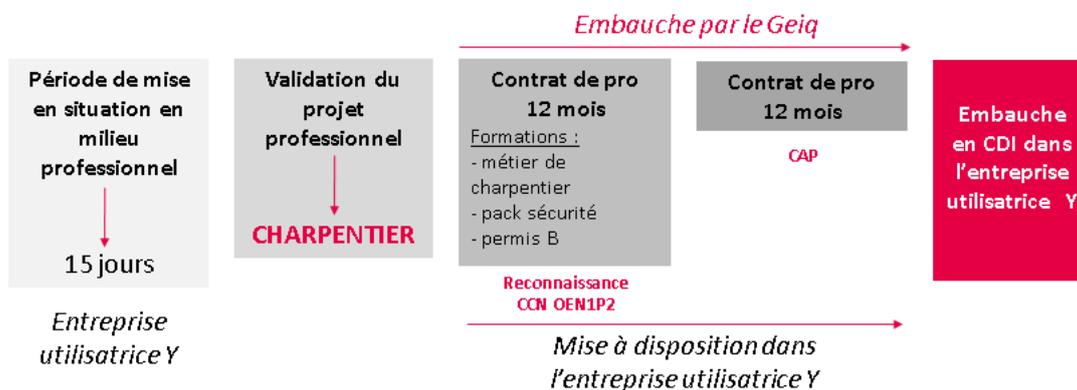
L'action coordonnée de ces différents acteurs poursuit un objectif commun : **conduire à l'emploi en entreprise des publics éloignés du marché de l'emploi.**

Les parcours existent entre les dispositifs et les acteurs de l'insertion et il y a une réelle volonté de la FFGeiq et des Comités régionaux des Geiq de renforcer encore davantage ces parcours, *via* une meilleure connaissance mutuelle et une identification des interlocuteurs locaux.

## Le Geiq, dernière étape d'un parcours vers l'emploi



## Exemple d'un parcours Geiq



## Informations pour une prescription adaptée de public vers le Geiq

- ✓ Le Geiq est un employeur : adresser un candidat au Geiq est un placement de public en emploi
- ✓ Le Geiq n'est pas une structure de l'IAE : il n'est pas nécessaire de disposer d'un agrément de Pôle Emploi pour adresser un candidat au Geiq
- ✓ Le Geiq est un Groupement d'Employeurs (GE) : il contractualise des contrats de travail avec des salariés qu'il met à disposition de ses entreprises adhérentes. Mais il se distingue d'un GE classique : le GE va viser la mutualisation de ressources via des CDD/CDI, le Geiq la qualification et l'insertion de publics éloignés de l'emploi via des contrats en alternance
- ✓ Le Geiq met en place des parcours de formation : il n'est pas nécessaire que le candidat adressé au Geiq soit préalablement formé au poste visé
- ✓ Le Geiq met en place des actions d'accompagnement socio-professionnel : le candidat adressé au Geiq peut être accompagné par le Geiq ou ses partenaires dans la résolution de problématiques identifiées et ciblées (mobilité, logement ...)
- ✓ Le Geiq positionne les candidats en milieu ordinaire de travail : le candidat adressé au Geiq doit être en mesure de se conformer aux codes et règles de l'entreprise, au même titre que tout autre salarié (respect des horaires, des consignes etc.)
- ✓ Le dispositif Geiq, tel qu'inscrit dans le code du travail, est prioritairement destiné aux dix catégories de public suivantes :
  - Personnes éloignées du marché du travail (> 1 an) ;
  - Bénéficiaires de minima sociaux;
  - Personnes bénéficiant ou sortant d'un dispositif d'insertion (CIVIS, PLIE, SIAE, CUI, EA...);
  - Personnes en situation de handicap;
  - Personnes issues de quartiers ou zones prioritaires ;

- Demandeurs d'emploi de 45 ans et plus ;
- Personnes sortant de prison ou sous-main de justice;
- Jeunes de moins de 26 ans sans qualification ;
- Personnes en reconversion professionnelle contrainte ;
- Toute personne bénéficiant du statut de réfugié et détentrice soit d'un récépissé portant la mention « reconnu réfugié » soit d'une autorisation valable de travail.

## Les plus-values du Geiq pour les prescripteurs et partenaires de l'emploi

### POUR LES PRESCRIPTEURS ET PARTENAIRES EMPLOI

- Permettre une sortie vers l'emploi, le Geiq étant un employeur
- Répondre aux problématiques de recrutement des entreprises du territoire
- Favoriser l'employabilité en donnant accès à un réseau d'entreprises et en engageant dans un parcours qualifiant
- Donner la possibilité d'exercer en milieu ordinaire de travail, tout en garantissant un cadre sécurisé via l'accompagnement social et professionnel du Geiq
- Permettre à des publics éloignés de l'emploi de découvrir des métiers et secteurs d'activité

## Les plus-values du Geiq pour les branches professionnelles

### POUR LES BRANCHES PROFESSIONNELLES

- Proposer une solution pour faire face aux difficultés de recrutement des entreprises de la branche
- Former des publics aux besoins en compétence de la branche
- Toucher des publics que les entreprises ne toucheraient pas en recrutement direct
- S'engager dans une démarche responsable et solidaire
- Répondre à ses obligations en matières d'alternants
- Réponses à ses obligations d'emploi de travailleurs en situation en handicap
- Participer à un dispositif contribuant à la promotion des métiers

# COMMENT SE FAIRE RECONNAITRE COMME GEIQ ?

## Un dispositif reconnu et encadré

L'appellation Geiq est attribuée à un GE, pour une durée d'un an, sur acceptation d'un dossier anonymisé par une Commission mixte dans laquelle siège l'Etat et les Geiq. Ce dossier comprend des éléments liés à l'activité du Geiq sur l'année écoulée, au regard de 14 critères (structure juridique, niveau d'activité, réalité de la vie associative, nature des publics recrutés, type de contrat et des parcours de formation mis en place, ...). Des contrôles des parcours mis en place au niveau des Geiq, avec demande de justificatifs, ont également lieu chaque année par tirage au sort.

Les conditions d'accès à l'appellation sont régies par un décret et un arrêté du Ministère du Travail (17 août 2015).

« On ne se décrète pas Geiq, on est reconnu Geiq par une Commission au regard de son activité ou de son projet de Geiq. »

L'appellation Geiq garantit la reconnaissance de la qualité de l'action du Geiq. Cela donne également accès à des conditions spécifiques de financement de la formation par les OPCO et à un conventionnement avec la DREETS pour le financement d'une partie des actions d'accompagnement réalisées par le Geiq auprès de certains publics prioritaires.

## Des conditions à réunir pour créer un Geiq

L'association Geiq est créée initialement en tant que GE lors d'une assemblée générale constitutive, puis reconnue Geiq après passage devant la Commission de labellisation.

L'appellation Geiq peut être attribuée à un Groupement d'Employeurs qui en fait la demande, n'importe quand dans l'année. Un dossier de première demande est réalisé en coordination avec la FFGeiq. Il synthétise le projet de fonctionnement du Geiq, son organisation et sa gouvernance au démarrage.

Cette première demande se fait après réalisation d'une étude d'opportunité et d'une étude de faisabilité, nécessitant en général une période de 6 à 12 mois. L'étude d'opportunité vise à évaluer la sensibilité des entreprises au dispositif Geiq. L'étude de faisabilité, obligatoire dans le processus de création de Geiq, est une véritable étude de marché qui vise à :

- ✓ Qualifier les besoins
  - Quels métiers ?
  - Quels parcours de formation ?

- ✓ Quantifier les besoins
  - Combien et quelles entreprises ?
  - Combien de besoins en recrutement sur les 3 années à venir ?
- ✓ Modéliser le Geiq
  - Quelle convention collective ?
  - Quel OPCO ? Quel niveau de prise en charge ? Sur quels postes, frais pédagogiques et/ou tutorat et/ou accompagnement ?
  - Quels organismes de formation ? A quel coût ?
  - Quels statuts associatifs ?
  - Quel niveau de tarification des mises à disposition ?
  - Quel rythme d'alternance formation / mise à disposition ?
  - Quelle organisation interne du Geiq : quels bureaux ? combien de salariés pour réaliser l'activité du Geiq ? quelles fonctions ?
  - ...

L'ensemble des composantes du Geiq à venir est abordé dans cette étude. Un comité de pilotage auquel la FFGeiq est associée statue, à chaque étape du projet, sur la volonté de poursuivre dans la mise en place du dispositif Geiq. L'étude de faisabilité est également le moyen de réunir l'ensemble des parties qui seront amenées à travailler ensemble dans la dynamique : entreprises, partenaires emploi, partenaires formation ...

La FFGeiq vient en soutien en apportant des supports méthodologiques et des conseils à chaque étape du projet.

« La condition essentielle pour qu'il y ait Geiq : un groupe d'entreprises ayant des difficultés structurelles de recrutement et souhaitant travailler ensemble pour y répondre »

Si le dispositif Geiq est une réussite dans ce qu'il permet (accès à l'emploi et la qualification de publics fragilisés, réponse à des problématiques structurelles et locales de recrutement), il est également exigeant et nécessite des conditions solides dans sa mise en place. Voici quelques-uns des préalables :

**-Importance de la mobilisation des entreprises** : même si elles ne sont pas à l'initiative du projet de création de Geiq, il est nécessaire qu'elles deviennent convaincues et moteurs dans la démarche pour que cela puisse aboutir. Si les chefs d'entreprises ne s'approprient pas le projet de Geiq, cela ne peut fonctionner.

**-Une variété des entreprises adhérentes** : il est important de ne pas dépendre fortement d'une grosse entreprise adhérente, ni de regrouper un nombre restreint de TPE. Idéalement, disposer d'un noyau dur d'adhérents composé de PME et structures plus importantes assure

une base solide au Geiq. Le collectif d'entreprises doit également rester dynamique. Il s'agit de le faire évoluer, le renouveler et être en constante recherche de nouveaux adhérents.

**-Un pilotage du dispositif par les entreprises – une indépendance à trouver et maintenir :** il s'agit d'un critère de labellisation et également d'une condition du bon fonctionnement du Geiq. La gouvernance du Geiq doit être assurée par des entreprises ayant recours à ses services. Ses partenaires économiques ou politiques, y compris les branches professionnelles ayant pu conduire à la création du Geiq, doivent intervenir en soutien mais ne pas se substituer aux entreprises dans les prises de décisions stratégiques.

**-Avoir le soutien de la/des branches professionnelles**

**-Rester sur des prévisionnels réalistes quantitativement et qualitativement**

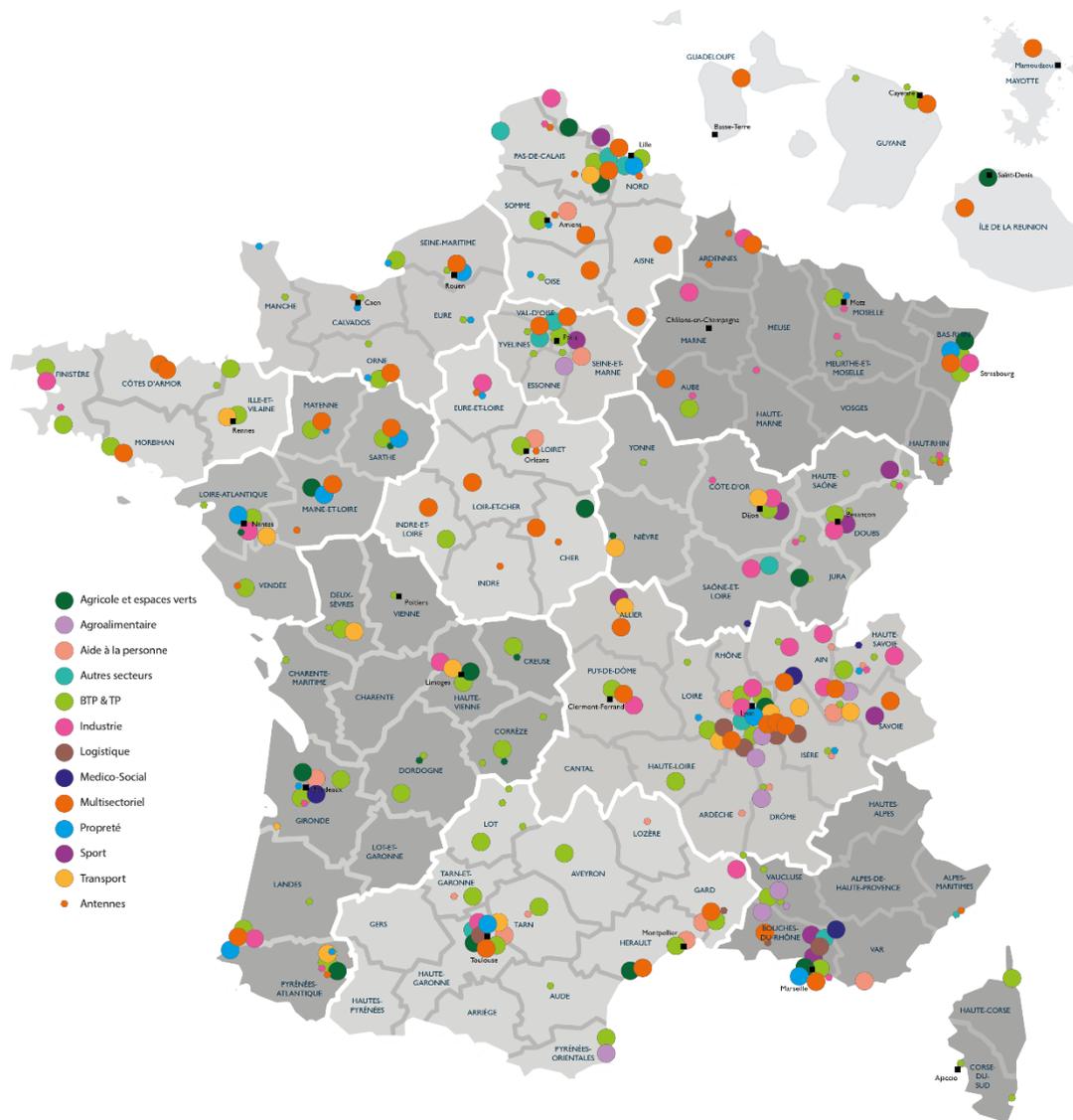
**-Engager des contrats rapidement et régulièrement**

**-Faire attention à l'effet conjoncturel**

**-Clarifier le positionnement du projet de Geiq par rapport aux autres structures d'insertion**  
**- créer des passerelles**

**-Cibler des publics adaptés au dispositif Geiq – un équilibre à trouver entre trop d'insertion et pas assez, un public prêt à travailler en entreprise tout en n'étant pas directement employable**

# QUI SONT LES GEIQ : quelles régions, quels secteurs, qui contacter ?



## Géographie

En 2020, les Geiq sont au nombre de 189, présents sur l'ensemble du territoire. Parallèlement à une représentation nationale *via* la Fédération Française des Geiq, les Geiq se structurent de plus en plus en Comité régional afin de renforcer les liens avec les acteurs du territoire.

## Secteurs / Métiers

La grande majorité des Geiq sont des Geiq sectoriels : ils réunissent des employeurs d'un même secteur d'activité. Actuellement, une dizaine de secteurs d'activité sont représentés au sein du réseau des Geiq. Mais cette liste évolue selon l'évolution des tensions en recrutement et des besoins des entreprises. De nouveaux Geiq sont créés chaque année, portés par les besoins en recrutement des entreprises.

Certains Geiq interviennent sur plusieurs secteurs selon les spécificités de leur territoire (Geiq multisectoriel).

Secteur	Nombre de Geiq (% du réseau)	Principaux métiers
BTP	50 (27%)	Coffreur bancheur Maçon Ouvrier VRD
Multisectoriel	35 (19%)	Préparateur de commandes Ouvrier de manutention Agent d'accueil
Industries	21 (11%)	Opérateur / Conducteur de signe Soudeur
Transport	14 (8%)	Conducteur routier de marchandises Conducteur routier de voyageurs
Aide à Domicile et médico-social	14 (8%)	Assistant de vie aux familles Aide-soignant Accompagnant éducatif et social Technicien de l'intervention sociale et familiale
Agroalimentaire et Logistique	13 (7%)	Préparateur de commandes Opérateur polyvalent Conducteur de ligne
Agriculture / Espace vert	12 (6%)	Ouvrier agricole / Ouvrier du paysage Conducteur d'engins agricoles
Propreté	10 (5%)	Agent de services Agent machiniste Laveur de vitres
Sport	8 (4%)	Animateur sportif
Autre (Automobile, Tourisme-Hôtellerie Evènementiel, ...)	6 (4%)	Educateur sportif / Moniteur de ski Serveur de restaurant
Accueil et Relation Client	2 (1%)	Chargé d'accueil Téléconseiller Assistant administratif

*Et demain ?* Le nombre de Geiq pourrait augmenter dans certains secteurs, par exemple dans les services à la personne et le médico-social, l'animation et le sport. Des études sont en cours pour apprécier la faisabilité de monter un Geiq sur ces métiers dans différentes régions. Des projets de Geiq dans le numérique sont également en cours d'étude.

## Contacts

- ✓ Si vous souhaitez contacter un Geiq en particulier, l'annuaire des Geiq est disponible sur le site de la FFGeiq : <https://www.lesgeiq.fr/trouver-un-geiq>
  
- ✓ Si vous avez une question sur le dispositif Geiq, n'hésitez pas à vous rapprocher des contacts régionaux de la fédération ou des comités régionaux :
  - ❖ **Auvergne-Rhône Alpes** : Manuel Colombino / [contact@lesgeiquvergnerhonealpes.fr](mailto:contact@lesgeiquvergnerhonealpes.fr)
  - ❖ **Bretagne** : Gaël Rannou / [gael.rannou@lesgeiq.fr](mailto:gael.rannou@lesgeiq.fr)
  - ❖ **Bourgogne Franche-Comté** : Isabelle Boucoiran / [cr-bfc@lesgeiq.fr](mailto:cr-bfc@lesgeiq.fr)
  - ❖ **Centre-Val de Loire** : Issiaka BAGATE / [issiaka.bagate@lesgeiq.fr](mailto:issiaka.bagate@lesgeiq.fr)
  - ❖ **Corse** : Océane Lantéz / [oceane.lantez@lesgeiq.fr](mailto:oceane.lantez@lesgeiq.fr)
  - ❖ **DOM** : Adeline Letur / [adeline.letur@lesgeiq.fr](mailto:adeline.letur@lesgeiq.fr)
  - ❖ **Grand-Est** : Stéphanie Bathelier / [stephanie.bathelier@lesgeiq.fr](mailto:stephanie.bathelier@lesgeiq.fr)
  - ❖ **Hauts-de-France** : Laurent Lion / [cr-hdf@lesgeiq.fr](mailto:cr-hdf@lesgeiq.fr)
  - ❖ **Ile-de-France** : Agnès Salvadori / [agnes.salvadori@lesgeiq.fr](mailto:agnes.salvadori@lesgeiq.fr)
  - ❖ **Nouvelle Aquitaine** : Nicolas Pochelu / [cr-aquitaine@lesgeiq.fr](mailto:cr-aquitaine@lesgeiq.fr)
  - ❖ **Normandie** : Agnès Salvadori / [agnes.salvadori@lesgeiq.fr](mailto:agnes.salvadori@lesgeiq.fr)
  - ❖ **Occitanie** : Cécile Fuentes / [cecile.fuentes@lesgeiq.fr](mailto:cecile.fuentes@lesgeiq.fr)
  - ❖ **PACA** : Océane Lantéz / [oceane.lantez@lesgeiq.fr](mailto:oceane.lantez@lesgeiq.fr)
  - ❖ **Pays de la Loire** : Gaël Rannou / [gael.rannou@lesgeiq.fr](mailto:gael.rannou@lesgeiq.fr)